



COMMUNIQUÉ N°06/C/C-NG/SG/ST/CIPM/2026 PORTANT PUBLICATION DE LA DÉCISION D'ATTRIBUTION RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION OUVERT N°002/AONO/C-NG/CIPM/2026 DU 06 FEVRIER 2026 LANCÉ EN PROCÉDURE D'URGENCE RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) BLOC MATERNEL (02 SALLES DE CLASSE, 01 BUREAU, 01 SECRETARIAT, 01 AIRE DE REPOS ET 04 CABINES DE DOUCHE) A L'ÉCOLE MATERNELLE DE LANGUI, DANS LA COMMUNE DE NGONG, DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ, RÉGION DU NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGONG COMMUNIQUE :

Par décision N°06/D/C-NG/SG/ST/CIPM/2026 du 30 MARS 2026, l'Entreprises ci-après désignée a été retenue comme adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offre suscité :

N°	OBJET DU MARCHÉ	ADJUDICATAIRE	MONTANT TTC (EN F CFA)	DÉLAI DE LIVRAISON
01	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) BLOC MATERNEL (02 SALLES DE CLASSE, 01 BUREAU, 01 SECRETARIAT, 01 AIRE DE REPOS ET 04 CABINES DE DOUCHE) A L'ÉCOLE MATERNELLE DE LANGUI, DANS LA COMMUNE DE NGONG	STE MOSEB Sarl B.P. TEL : 651 75 93 96	TRENTE-QUATRE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE (34 999 684) FRANCS CFA	TROIS (03) MOIS

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation, au Secrétariat du Maire de la Commune de Ngong pour l'établissement du projet de la Lettre Commande y afférente. Passé ce délai, l'Autorité contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Les soumissionnaires qui ne sont pas retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites.

AMPLIATIONS

- MINMAP/YAOUNDÉ
- ARMP/NO
- PRÉSIDENT-CIPM/C-NG
- ATTRIBUTAIRE
- CHRO/ARCHIVE/AFFICHAGE

Ngong le 30 MARS 2026
LE MAIRE

Hamadou Ahiwa
